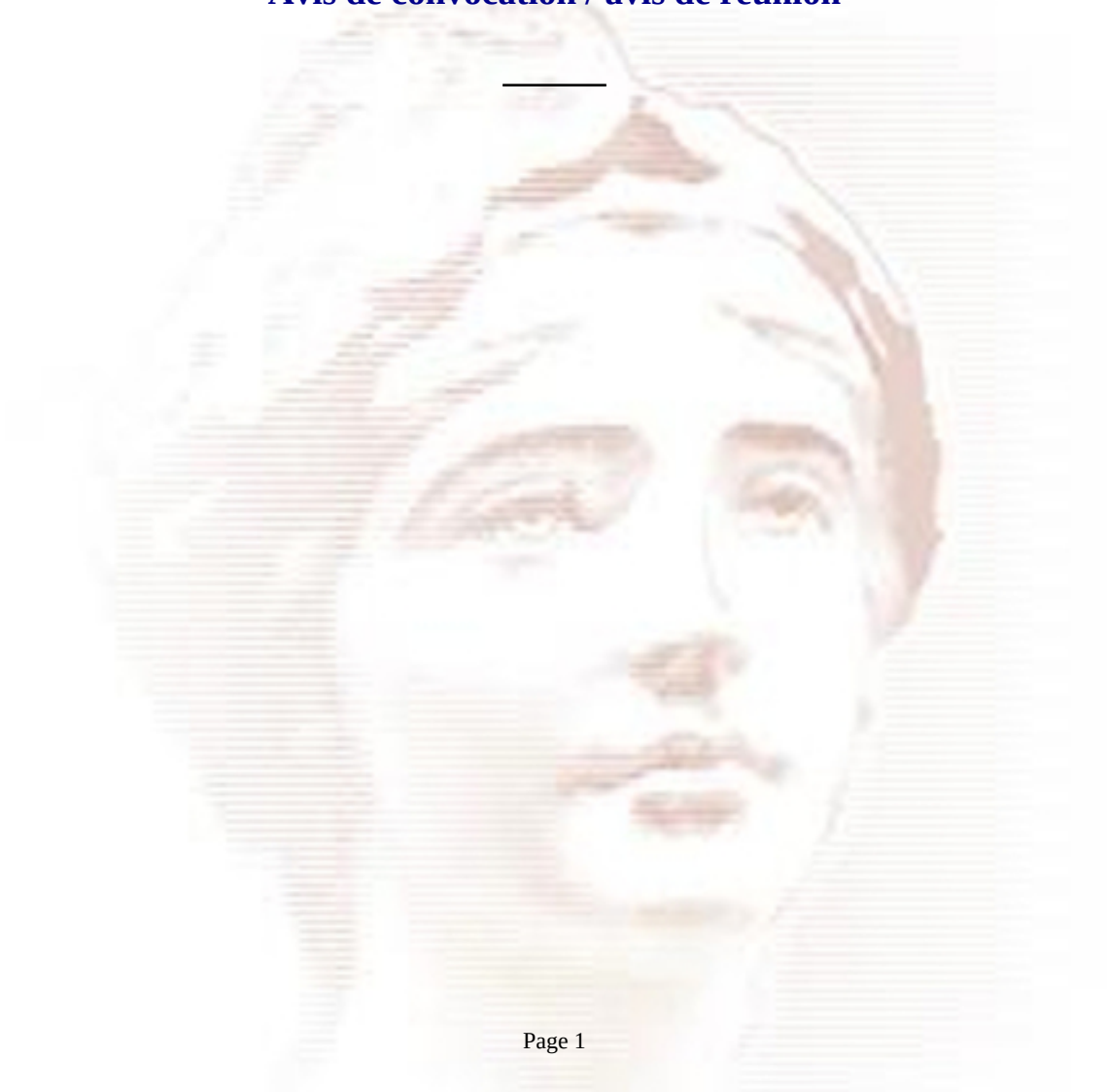
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



SCPI SOFIPRIME

SCPI au capital de 16.710.576 €
Siège Social : 303 square des Champs Elysées - 91026 Evry Courcouronnes Cedex
822 219 036 RCS Evry

(la **« Société »)**

SECOND AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCPI SOFIPRIME réunie sur première convocation le 31 mai 2022 n'ayant pu délibérer faute de réunir le quorum requis, **une seconde Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée le mercredi 29 juin 2022 à 15h30** au siege social : 303, Square des Champs Elysées – 91026 EVRY COURCOURONNES afin de délibérer sur le même ordre du jour et les mêmes resolutions dont le texte est paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 mai 2022, savoir :

- Adoption de la nouvelle rédaction de l'objectif et de la politique d'investissement
- Précisions sur les frais restants à la charge de la société et adoption de la nouvelle rédaction de l'Article 16 des statuts
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Conformément à l'Article R.214-141 du Code Monétaire et Financier, le formulaire de vote vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. En consequence, la Société de Gestion conserve les bulletins de vote des associés qui se sont exprimés lors de la première convocation. Les associés qui ne se sont pas exprimés lors de cette première convocation sont invites à bien vouloir retourner, le bulletin de vote qu'ils ont reçu avec la première convocation.

La Société de Gestion
SOFIDY S.A.S